

FRANCE

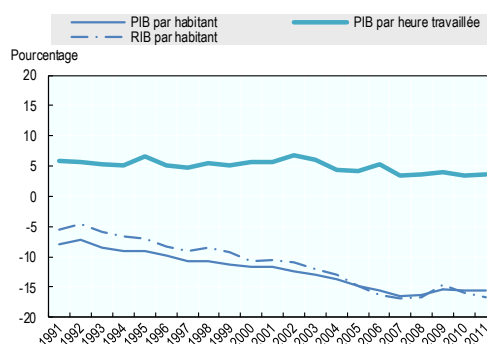
- L'écart de PIB par habitant par rapport aux pays de tête de l'OCDE s'est stabilisé à un niveau conséquent depuis le milieu des années 2000, en raison de la faiblesse des taux d'emploi des jeunes et des seniors, ainsi que de la courte durée du travail.
- La réforme des retraites de fin 2010 et la suppression en 2012 de la dispense de recherche d'emploi pour les chômeurs âgés ont sensiblement réduit les contre-incitations au travail à un âge avancé. Le taux global d'imposition du travail sera abaissé de 6 points de pourcentage jusqu'à 2,5 fois le salaire minimum, et cet allègement sera financé par des coupes dans les dépenses ainsi que des hausses de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et des taxes environnementales. Des mesures incitatives ont été prises pour favoriser l'émergence d'universités et de centres de recherche de premier rang.
- La conjugaison de meilleures politiques actives du marché du travail et d'une réduction de la protection de l'emploi applicable aux contrats à durée indéterminée (CDI), l'instauration d'une structure fiscale plus efficace et la limitation de l'augmentation du salaire minimum sont autant de mesures qui renforceraient l'emploi et permettraient un meilleur redéploiement des ressources sur le marché du travail. L'amélioration de la qualité du système d'enseignement est également indispensable pour rehausser à la fois l'emploi et la productivité au fil du temps. Une déréglementation des marchés de produits pourrait être bénéfique à court terme tant sur le plan de la productivité du travail que de l'utilisation de la main-d'œuvre.
- L'amélioration des performances du système d'enseignement passe essentiellement par celle des résultats des jeunes défavorisés, qui permettrait à la fois de tirer le revenu total vers le haut et de faire reculer les inégalités. La réduction du dualisme du marché du travail bénéficierait principalement aux travailleurs peu qualifiés et aux jeunes, qui sont actuellement contraints d'assumer une part disproportionnée de l'ajustement nécessaire de la main-d'œuvre. La modification de la structure fiscale pourrait reposer en partie sur une augmentation des taxes environnementales, ce qui réduirait la pollution et les déchets.

Indicateurs de croissance

A. Taux annuel moyen de croissance tendancielle
En pourcentage

	2001-06	2006-11
PIB potentiel par habitant	0.9	0.7
Utilisation de la main-d'œuvre potentielle	0.0	-0.1
dont : Taux d'activité	0.0	0.0
Taux d'emploi ¹	0.0	-0.1
Productivité potentielle du travail	0.9	0.8
dont : Intensité capitalistique	0.4	0.5
Efficiences du travail	0.0	-0.1
Capital humain	0.5	0.5

B. L'écart de PIB par habitant s'est creusé avant la récession
Écart par rapport à la moitié supérieure des pays de l'OCDE²



1. Le taux d'emploi est défini par rapport à la population économiquement active et donne donc une image (inversée) des variations du taux de chômage structurel.
2. Écart en pourcentage par rapport à la moyenne simple des 17 pays de tête de l'OCDE en termes de produit intérieur brut (PIB) par habitant, de PIB par heure travaillée et de revenu intérieur brut (RIB) par habitant (sur la base des PPA constantes de 2005).

Sources : OCDE, bases de données des comptes nationaux et du n° 92 des *Perspectives économiques*.

Priorités d'Objectif croissance 2013

Priorités fondées sur des indicateurs

Réformer la protection de l'emploi et renforcer les politiques actives du marché du travail

Le dualisme fortement enraciné du marché du travail réduit l'aptitude des entreprises à s'adapter aux chocs, pesant ainsi sur la productivité, et se traduit par une répartition injuste de la charge représentée par l'ajustement de la main-d'œuvre aux fluctuations de l'activité.

Mesures prises : Le gouvernement a l'intention d'intégrer dans la législation l'accord conclu en janvier 2013 par les partenaires sociaux, ce qui simplifierait les dispositifs de chômage partiel, offrirait une certaine flexibilité en matière d'ajustement des salaires et du temps de travail pour préserver les emplois en phase de repli de l'activité, et assouplirait les règles relatives aux licenciements collectifs.

Recommandations : Réduire la protection dont bénéficient les travailleurs en CDI (en allongeant la période d'essai, en élargissant la définition des licenciements économiques, en raccourcissant les procédures de mise à pied et les procédures judiciaires, et en allégeant les obligations de redéploiement) tout en resserrant les liens entre les prestations, la recherche d'emploi et la participation à des dispositifs d'activation améliorés. Réformer l'indemnisation du chômage de façon à ce qu'elle soit généreuse à court terme puis dégressive dans le temps, et plus limitée pour les chômeurs âgés, tout en améliorant la formation professionnelle.

Déplacer la charge fiscale afin qu'elle pèse moins sur le travail et continuer de réduire le coût minimum de la main-d'œuvre

Le niveau élevé des impôts sur le travail nuit à la fois à l'offre et à la demande de main-d'œuvre, tandis que le coût minimum relatif élevé du travail réduit les possibilités d'emploi, en particulier pour les travailleurs jeunes et peu qualifiés.

Mesures prises : Le taux global d'imposition du travail sera abaissé de 6 points de pourcentage jusqu'à 2,5 fois le salaire minimum d'ici à 2014, et cet allègement sera financé par des coupes dans les dépenses ainsi que par des hausses de la TVA et des taxes environnementales.

Recommandations : Laisser diminuer le coût minimum du travail par rapport au salaire médian, en particulier pour les jeunes. À moyen terme, alléger encore les cotisations de sécurité sociale tout en réduisant les dépenses publiques et les dépenses fiscales inefficaces, et en augmentant les taxes environnementales, les impôts immobiliers et les droits de succession.

***Améliorer l'équité et les résultats du système d'enseignement primaire et secondaire*¹**

Globalement, les résultats du système éducatif se situent dans la moyenne des pays de l'OCDE, mais leur dispersion et l'impact de la situation socioéconomique des élèves sont importants, ce qui pèse sur l'emploi, la productivité et l'équité.

Recommandations : Combattre l'échec scolaire à un stade précoce, limiter fortement les redoublements et développer l'enseignement individualisé. Améliorer la formation des enseignants en privilégiant la transmission des connaissances et la créativité, et renforcer les mesures propres à inciter des professeurs de qualité à enseigner dans les établissements scolaires défavorisés.

1. Les nouvelles priorités d'action figurant dans l'édition 2013 d'*Objectif croissance* (par rapport à l'édition 2011) sont précédées et suivies d'un astérisque (*).

Autres grandes priorités

Réduire les obstacles réglementaires à la concurrence

La concurrence est limitée par le cadre réglementaire, ce qui freine à la fois la productivité et l'emploi.

Mesures prises : Aucune mesure importante n'a été prise.

Recommandations : Réduire la réglementation des services professionnels s'agissant des dispositions qui vont au-delà de la stricte protection des utilisateurs. Assouplir les restrictions à la concurrence par les prix et à la mise en place de nouveaux points de vente dans le secteur du commerce de détail. Lever les obstacles réglementaires à l'entrée sur les segments potentiellement concurrentiels des industries de réseau.

Améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement supérieur

Le système d'enseignement supérieur est segmenté, les universités tirant vers le haut le taux d'abandon des études et manquant de financements malgré leur autonomie nouvelle, mais limitée.

Mesures prises : Des dépenses publiques supplémentaires ont été engagées dans le but de favoriser l'émergence d'universités de premier rang.

Recommandations : Rendre les universités encore plus autonomes. Leur permettre de sélectionner leurs étudiants et d'augmenter les droits de scolarité, tout en mettant en place des prêts étudiants remboursables en fonction des revenus futurs, et en ajustant les bourses soumises à conditions de ressources pour garantir un accès équitable à l'enseignement supérieur. Intégrer des informations sur les perspectives du marché du travail dans les dispositifs d'orientation, et développer l'enseignement professionnel pour remédier à l'inadéquation des qualifications.

Recommandation(s) antérieure(s) d'Objectif croissance ne faisant plus partie des priorités

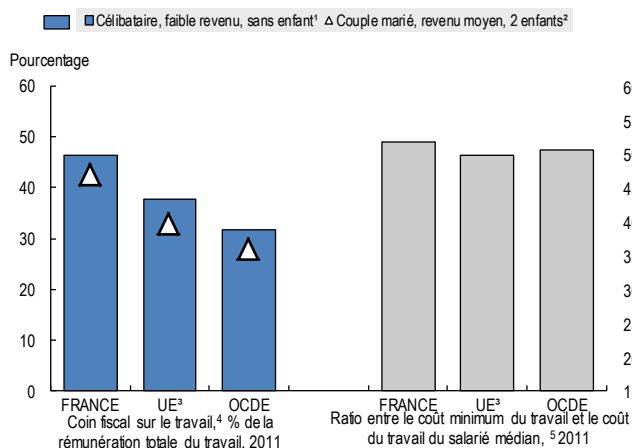
Réduire les contre-incitations au travail des seniors

Afin de réduire les contre-incitations au travail à un âge avancé, il avait été recommandé de continuer à supprimer progressivement les voies d'accès à la retraite anticipée, d'allonger encore la durée de cotisation ouvrant droit à une pension à taux plein, et de renforcer la stratégie de retour à l'emploi en s'appuyant sur des obligations de recherche d'emploi et d'autres mesures actives.

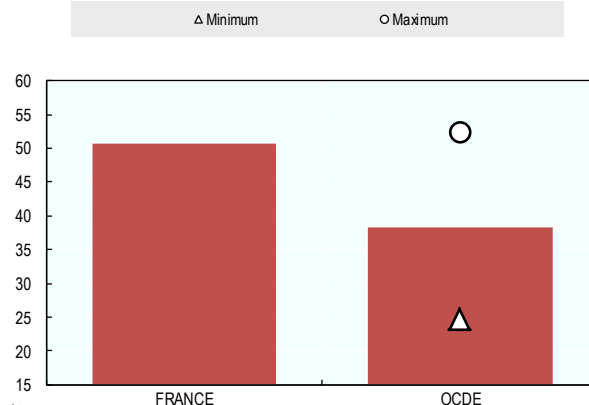
Mesures prises : La réforme des retraites d'octobre 2010 – qui prévoyait un relèvement de deux ans de l'âge de légal de la retraite, et un allongement de la période de cotisation nécessaire pour obtenir une pension à taux plein correspondant à l'augmentation de l'espérance de vie – semble contribuer à faire évoluer les comportements des employeurs et des travailleurs à l'égard du travail à un âge avancé, et le taux d'emploi des seniors a progressé tout au long de la crise. La dispense de recherche d'emploi qui était accordée aux chômeurs âgés a disparu en janvier 2012 ; cependant, la générosité de l'assurance-chômage pour ce groupe et le mécanisme de rupture conventionnelle du contrat de travail (par consentement mutuel entre employeur et salarié) en place depuis 2008 sont susceptibles de favoriser une forme déguisée de retraite anticipée.

Indicateurs de politique

A. Les impôts sur le travail et le coût minimum du travail sont relativement élevés



B. La situation socioéconomique des élèves influe davantage sur leurs résultats que dans la plupart des autres pays de l'OCDE, 2009
Variation du score en compréhension de l'écrit par unité de l'indice SESC



1. Un faible revenu correspond à deux tiers du salaire moyen.
2. Premier apporteur de revenu rémunéré à hauteur de 100 % du salaire du travailleur moyen. Moyenne de trois situations concernant le salaire du deuxième apporteur de revenu (0 %, 33 % et 67 % du salaire moyen).
3. Moyenne des 21 pays de l'Union européenne (UE) membres de l'OCDE.
4. La charge fiscale pesant sur le travail correspond à la somme de l'impôt sur le revenu des personnes physiques, des cotisations salariales et patronales de sécurité sociale, ainsi que des éventuels prélèvements sur les salaires, diminuée des transferts en espèces.
5. Le salaire médian est le niveau de rémunération qui divise exactement en deux la population constituée par l'ensemble des salariés dans les pays de l'OCDE. Le coût du travail est égal au salaire augmenté des cotisations patronales de sécurité sociale. La moyenne de l'OCDE exclut certains pays membres de l'Organisation dépourvus de salaire minimum légal, ainsi que le Mexique, pour lequel on ne dispose pas de données.
6. Coefficient estimé de la régression simple à deux variables des scores en compréhension de l'écrit obtenus par tous les élèves ayant participé au Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA), par rapport à leur indice correspondant de statut économique, social et culturel (SESC). Le minimum et le maximum sont les coefficients estimés pour les pays caractérisés par la valeur la plus faible et la plus élevée, respectivement.

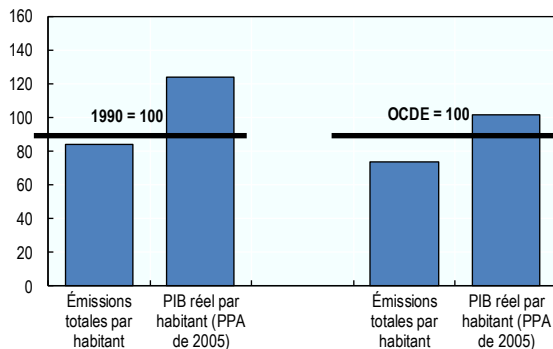
Sources : OCDE, bases de données des publications *Perspectives de l'emploi*, *Les impôts sur les salaires* et *Regards sur l'éducation*.

Autres dimensions du bien-être : indicateurs de performance

A. Les émissions de GES par habitant sont inférieures à leur niveau de 1990 et à la moyenne de l'OCDE

Moyenne 2006-10¹

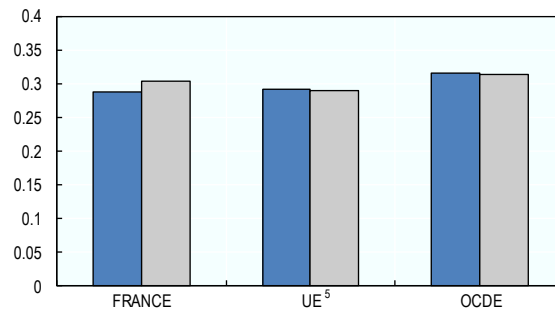
Part des émissions mondiales de GES :² 1.1%



B. Les inégalités de revenus³ sont inférieures à la moyenne de l'OCDE

Coefficient de Gini

■ 2005 ■ 2009⁴



1. Émissions totales de gaz à effet de serre (GES), une fois pris en compte l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCF), en équivalents CO₂ (CCNUCC). La moyenne de l'OCDE (hormis le Chili, la Corée, Israël et le Mexique) est calculée suivant la même définition.
2. La part des émissions mondiales de GES est calculée à partir des données de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) ; c'est une moyenne des chiffres relatifs à 2005, 2008 et 2010.
3. Les inégalités de revenus sont mesurées par le coefficient de Gini, établi à partir du revenu disponible équivalent des ménages, après impôts et transferts, calculé pour l'ensemble de la population. Dans le cas de la France, l'estimation des inégalités de revenus doit être considérée comme une valeur plancher, dans la mesure où elle n'intègre pas les transferts en nature, qui sont particulièrement importants en France.
4. Les données se rapportent à 2010 pour la France.
5. Moyenne des 21 pays de l'Union européenne (UE) membres de l'OCDE.

Sources : Base de données de la Convention cadre de Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) ; OCDE, Base de données de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) ; et Base de données de l'OCDE sur la distribution des revenus, données provisoires (www.oecd.org/fr/social/inegalite.htm).